

**ACTUALISATION des TARIFS COMMUNAUX –**  
**Du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 –**

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et vacations des animateurs :**

- ▲ Les enfants seront acceptés à partir de la 2<sup>ème</sup> année de maternelle jusqu'au CM2 dans les limites suivantes :
  - Mercredi : 50 enfants maximum.
  - Petites vacances scolaires : 50 enfants maximum, avec un minimum de 8 enfants.
  - Eté : 130 enfants
- ▲ Tarifs de l'ALSH : (mercredi – été (juillet/août) – automne (octobre/novembre) – hiver (février) et printemps (avril) :  
Pour les enfants domiciliés à Donnery :
  - 17.20 €/enfant/jour au lieu de 16.40 €/enfant/jour,
  - 14.60 €/enfant/jour au lieu de 13.90 €/enfant/jour pour les familles de 3 enfants et plus présents A L'ALSH,
  - Tarif camping et nuitée au centre 10 €/enfant/nuit au lieu de 9 €.

Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Donnery (enfants acceptés dans la limite des places disponibles après inscription des enfants de Donnery) :

20 €/enfant/jour au lieu de 18.20 €/enfant/jour

Tarif camping et nuitée au centre 10.10 €/enfant/nuit, tarif maintenu.

- ▲ Les enfants domiciliés à l'extérieur de Donnery ne seront pas acceptés à l'ALSH du mercredi.
- ▲ Tout dépassement d'horaire de fermeture fera l'objet de pénalités de retard de 13 €/famille/jour pour les deux premiers jours de retard. Le prix de la pénalité sera doublé à partir du 3<sup>ème</sup> jour de retard.
- ▲ Les ALSH seront payables à terme échu mensuellement à réception d'une facture globale regroupant l'ensemble des services utilisés. Toutes les absences non justifiées par un **certificat médical original** seront facturées. Toute journée commencée est due.
- ▲ Vacations des animateurs :

Animateur diplômé	58.25 €/jour
Animateur stagiaire	46.94 €/jour
Animateur non diplômé	38.49 €/jour
Indemnité (nuitées/camping)	9.30 €/nuit